



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

L'Etat de Vaud propose une nouvelle subvention favorable aux locataires

L'Etat de Vaud diversifie ses initiatives pour réduire la consommation d'énergie sur le territoire cantonal. Il lancera en avril une nouvelle action, baptisée éco-logement, qui bénéficiera autant aux propriétaires qu'aux locataires. Ces derniers se verront proposer du matériel efficace ainsi que des conseils à domicile pour économiser l'énergie au quotidien. Dans le même temps, le Canton renouvelle son programme visant à rétribuer les économies d'énergie en entreprise.

L'Etat de Vaud proposera à partir de mi-avril l'action éco-logement, une nouvelle subvention destinée aux propriétaires d'immeubles d'habitation, mais qui bénéficiera également aux locataires. Le dispositif, doté d'un budget de 1 million de francs sur trois ans, prévoit d'inciter les propriétaires – en prenant en charge jusqu'à 50% des coûts – à solliciter l'intervention de spécialistes agréés directement chez leurs locataires. Ces spécialistes pourront alors installer des équipements efficaces (ampoules LED et économiseurs d'eau, notamment) et fournir des conseils aux ménages sur la manière d'économiser de l'énergie au quotidien.

En plus de subventionner ces interventions, la Direction générale de l'environnement (DGE) met à disposition différents outils et la documentation nécessaire pour mener le projet à bien et le promouvoir auprès des locataires d'un immeuble. La demande de subvention, ainsi que le suivi administratif sont, eux, assurés par les personnes spécialistes agréées, libérant ainsi les propriétaires des démarches administratives.

« Alors que les actions menées jusqu'à présent ciblaient principalement les propriétaires d'immeubles, avec cette mesure, l'Etat de Vaud entend inciter et soutenir également les locataires à adopter des comportements durables. », souligne Béatrice Métraux, conseillère d'Etat en charge du Département de l'environnement et de la sécurité.

Economies d'énergie en entreprise

L'Etat de Vaud souhaite également favoriser les économies d'énergies dans les

entreprises. La Direction générale de l'environnement renouvelle dès lors l'appel pour la réalisation de projets d'efficacité énergétique à leur attention. Un budget d'un million de francs est alloué à cette mesure destinée à soutenir des projets d'économies d'énergie proches de la rentabilité, mais qui ne le sont pas suffisamment pour susciter des décisions d'investissement. Il se veut complémentaire aux programmes existants, notamment au niveau fédéral. Déjà menée de 2016 à 2021, cette action a permis jusqu'à présent la concrétisation de 84 projets, lesquels ont rendu possibles des économies d'énergie annuelles chiffrées à 3,6 GWh électriques (soit l'équivalent de la consommation de 700 maisons individuelles) et 15 GWh thermiques (soit l'équivalent de la consommation de chaleur de 1000 maisons individuelles).

Pour rappel, la réduction de la consommation d'énergie finale par habitant constitue l'un des objectifs prioritaires que le Conseil d'Etat s'est fixés dans le cadre de son Plan climat. Il vise une baisse de 44% d'ici 2030 et de 57% d'ici 2050.

Tous les détails de l'action éco-logement seront disponibles en avril sur www.vd.ch/eco-logement

Les entreprises intéressées par le programme de rétribution d'économie d'énergie peuvent déposer leurs projets jusqu'au 31 mai via un formulaire en ligne disponible sur www.vd.ch/retribution-economie-energie

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 22 mars 2022

DES, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat

DJES, Mohamed Meghari, chef de la Division efficacité énergétique, Direction générale de l'environnement